

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 septembre, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- | | |
|-----------------------------|------------------------------|
| - M. Johann BOBLIN | - M. Yannick FÉTIVEAU |
| - Mme Karine PAVIZA | - M. Patrick BERTIN |
| - M. Loïc PLANET | - M. Bernard COUDRIAU |
| - M. Frédéric LAUNAY | |

Étaient absents :

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------|
| - M. Jean-Jacques MIRALLIÉ | - M. Stéphan BEAUGÉ |
|-----------------------------------|----------------------------|

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE A
L'ENTREE DU PARC D'ACTIVITES DE PONT-JAMES A SAINT-COLOMBAN (RD 178)**

En raison de problèmes de sécurité pour accéder au Parc d'Activités de Pont-James à Saint-Colomban, le Bureau a décidé de réaliser un giratoire sur la route départemental n°178 pour sécuriser l'accès. Pour réaliser cet ouvrage, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'entreprise DCI ENVIRONNEMENT, le 3 octobre 2023.

Sur ces bases, Grand Lieu Communauté a lancé le 26 juin 2024, une consultation pour un marché de travaux d'aménagement d'un giratoire à l'entrée du Parc d'Activités de Pont-James à Saint-Colomban selon une procédure adaptée ouverte.

La date de remise des offres était fixée au 19 juillet 2024 à 12h00 au plus tard.
Le nombre d'offres conformes reçues est de 4.

Les critères de jugement des offres étaient : 40 points sur les prix des prestations ; 60 points sur la valeur technique de l'offre.

Des négociations ont été engagées avec les trois entreprises les mieux classées avec une date limite de remise des offres fixée le 26 août 2024.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de consultation, il est proposé au Bureau communautaire d'attribuer le marché à l'entreprise **EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP – 25 rue du Stade – CS 60367 – 85607 La Boissière de Montaigu**, d'un montant estimatif de **160.000 € HT soit € 192.000 TTC**.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et le seuil des procédures formalisées pris en référence des directives européennes et arrêté pour les marchés de fournitures et de services ;

VU les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le

ID : 044-244400438-20240904-DE178_B030924-DE

S'LO

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

Article 1 : D'ATTRIBUER le marché public de travaux d'aménagement d'un giratoire à l'entrée du Parc d'Activités de Pont-James à Saint-Colomban à l'entreprise **EIFPAGE ROUTE SUD OUEST - Enseigne MIGNE TP – 25 rue du Stade – CS 60367 – 85607 La Boissière de Montaigu**, d'un montant estimatif de **160.000 € HT soit € 192.000 TTC**.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

Article 3 : Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE178-B030924

Publié sur le site internet le : 06/09/24

Fait à La Chevrolière, le 3 septembre 2024,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 05/09/2024
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté